Image not found or type unknown

Partir à l'étranger pendant une mise à l'épreuve

Par **Sami71**, le **30/10/2018** à **15:37**

Bonjour,
Est-t-il possible d'effectuer ses 2 ans de mise à l'épreuve à l'étranger ? En l'occurrence au Portugal, sachant que la personne à une double nationalité française/portugaise.
Il souhaite partir vivre là-bas définitivement pour éviter tout conflit ici. Sa sortie de détention est prévue mi-décembre, doit-t-il demander à la JAP maintenant ou attendre la sortie ? La réponse est t-elle longue ? Sachant que début décembre, il doit passer devant la JAP pour le connaître le nombre de jours grâce au reliquat, Est-ce judicieux de demander à ce moment là ?

Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **30/10/2018** à **16:03**

bonjour,
la procédure de mise à l'épreuve d'une personne sortant de prison, contient à mon avis, des conditions incompatibles avec un départ à l'étranger.
il peut poser la question à son avocat ou au JAP.
Salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés